

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU

JEUDI 24 JANVIER 2008

Reçu à la s/s Préfecture
et pour copie conforme le

31 JAN. 2008



Par délégation
Le Directeur général
Rémy BONMARTEL

QUESTION : n° 13

OBJET : Campagne de ravalement des façades - Modification de la délibération du 27 Juin 2002 précisant les modalités d'application du plafonnement des subventions

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Par délibération en date du 27 Juin 2002, notre Conseil Municipal a décidé de mettre en place une campagne de ravalement des façades dans notre Ville.

Cette délibération précise les modalités de la participation communale et fixe un montant maximum de subventions à 18 000 €, sur lequel s'applique le taux de subvention (de 20 à 30% du montant hors taxe des travaux). Par conséquent, même en application du taux maximum de 30%, la participation communale est limitée à 5 400 €.

Or, l'application de ce plafond est parfois trop restrictif et ne permet pas de subventionner à sa juste valeur les ravalements de bâtiments ayant un intérêt patrimonial et architectural important.

Lors de la dernière réunion des membres de la Commission Ravalement, il a été évoqué la possibilité de préciser les modalités d'application du plafond de 18 000 €. Il a été évoqué la possibilité d'appliquer le plafond de subvention par face de bâtiment visible depuis le Domaine Public lorsque ce bâtiment présente un intérêt patrimonial et architectural fort. La Commission Ravalement resterait compétente pour examiner les demandes en ce sens.

Je vous propose donc de compléter la délibération du 27 Juin 2002 en y ajoutant la phrase suivante :

« Le plafond de 18 000 € s'applique par face de bâtiment visible depuis le Domaine Public dans le cas d'un bâtiment présentant un intérêt patrimonial et architectural important et reconnu par la Commission Ravalement ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le rapport présenté ci-dessus par 29 Voix Pour, 2 Abstentions (Jean-Claude BLONDEL, Martine BRUGER)

Ainsi délibéré, les jour, mois et an sus dits.

Pour extrait conforme au registre dûment signé.

Le Maire,

Le 24 Janvier 2008

Question n° 13

Envoyé en préfecture le 01/10/2026

Reçu en préfecture le 01/10/2026

Publié le 02/10/2026

webdelib

ID : 076-217604479-20260928-M_DL260928_159-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la
Seine-Maritime

Arrondissement du
HAVRE

VILLE DE MONTIVILLIERS

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers d'après la Loi	33
Nombre de Conseillers en exercice	33
Nombre de Conseillers présents	23
Nombre de Pouvoirs	8
Nombre de Votants	31

Extrait de la délibération affiché le **25 Janvier 2008**

L'an deux mille huit, à **dix huit heures trente**, par suite de la convocation de Monsieur le Maire en date du **14 Janvier 2008**, le Conseil Municipal s'est réuni dans la Salle des Délibérations, sous la présidence de Monsieur **Gabriel BANVILLE**, Maire.

Appel nominal :

Michel SAUVAGE, Claudine TALBOT, Serge LECOQ, Laurent LEBARQ, Jean-Claude BLONDEL, René BOUTEILLER, André GUILLOIS, Christian LAPEL, Jean-Pierre HUCHER, Lucette GAND, Annie LE NAOUR, Jean-Marie TOULLEC, Yannick LE COQ, Catherine OMONT, Martine BERANGER, Guillaîne BAILLARD, Alain DUBOS, Isabelle CREVEL, Gilbert LECOMPTE, Jean-Pierre BUNEL, Nicole LANGLOIS, Jean-Luc GONFROY.

Excusés ayant donné pouvoir :

Marie-Hélène AVIEGNE (Pouvoir à Claudine TALBOT), Martine BRUGER (Pouvoir à Jean-Claude BLONDEL), Alain BIDOIS (Pouvoir à Gabriel BANVILLE), Christine CASSAGNABERE (Pouvoir à Michel SAUVAGE), Lydie MEZERAI (Pouvoir à Martine BERANGER), Karine LECOQ (Pouvoir à Serge LECOQ), Bernard AUZOU (Pouvoir à Jean-Pierre BUNEL), Josiane LECOMPTE (Pouvoir à Gilbert LECOMPTE).

Absents Excusés :

Denise RIBET, Jean-Michel VALLERY.

Désignation du Secrétaire de séance :

Isabelle CREVEL est désignée Secrétaire de séance à l'unanimité.